

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00327

Numéro SIREN : 490 551 629

Nom ou dénomination : DERET FD

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2022 sous le numéro de dépôt 2709

DERET FD
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 000 euros
Siège social : La Clauzade
24540 CAPDROT
490 551 629 RCS BERGERAC

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 NOVEMBRE 2022**

Le 9 novembre 2022, à 12h00, les associés de la Société DERET FD se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, et à laquelle sont annexés les formulaires de vote par correspondance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 361 163 actions, soit plus de la majorité des actions ayant un droit de vote.

Les Sociétés ARCHE et CABINET AJILEC, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric DERET, en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux associés ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur général ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président donne ensuite toutes explications à l'assemblée.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de Directeur général de la Société sans limitation de durée à compter de ce jour :

- **Madame Elodie NAVET, née LIU**, née le 6 janvier 1970 à VIENTIANE (LAOS), de nationalité française et demeurant 10 rue Rapin – 37000 TOURS,

Madame Elodie NAVET ne sera pas rémunérée au titre de ce mandat.

Le Directeur général dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi des mêmes pouvoirs que le Président.

Le contrat de travail de Madame Elodie NAVET au sein de la Société se poursuivra pendant la durée du mandat. Elle cumulera donc son contrat de travail avec le mandat de Directeur Général.

Madame Elodie NAVET a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions qui viennent de lui être conférées et que rien ne s'opposait à l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Frédéric DERET

DocuSigned by:

9274EEF30C464DC...